

Contestations post-électorales: une alternative dans le processus de démocratisation en Afrique? Exemple du Togo

Abdou-Wahabi Abdou*

pp. 65-78

Introduction

Parler d'élections au Togo revient à aborder un sujet sensible qui suscite méfiance et peur. Quand il s'agit surtout des élections présidentielles et législatives, tous les scénarios, même les pires sont possibles. Depuis le début du processus de démocratisation au Togo, les élections ont souvent été conflictuelles et les résultats contestés.

Les violences post-électorales et les violations des Droits de l'Homme qui ont souvent caractérisé les élections au Togo ont atteint leur paroxysme en 2005, Lorsqu'après la mort du Général Président Eyadéma, son fils Faure Gnassingbé est alors conduit au pouvoir par l'armée. L'opinion nationale et internationale forceront ce dernier à quitter le pouvoir et des élections ont été rapidement organisées. A l'issue de ce processus électoral taché d'irrégularités, Faure a été déclaré vainqueur et les violences post-électorales ont conduit à la mort d'environ 500 à 800 personnes selon divers rapports.

Par conséquent, le manque de confiance des populations et des partis politiques d'opposition au processus électoral sensé aboutir à l'alternance politique a conduit à une intensification des manifestations de rue – souvent violemment réprimées – pour réclamer des réformes institutionnelles et constitutionnelles. En effet, la majorité des Togolais estiment que la pérennité du régime en place est en grande partie due à une constitution taillée sur mesure et à des lois électorales qui lui sont favorables. Ce manque de confiance ne date pas d'hier. Il remonte à l'échec du processus de démocratisation du Togo, qui n'a pas pu conduire à l'instauration d'un système de renouvellement pacifique de la classe dirigeante. Mais ces soulèvements populaires peuvent-ils être une voie crédible pour parvenir à une alternance politique? Y a-t-il quelque chose de nouveau et d'innovant dans ces manifestations de rue?

1. Histoire politico-électorale du Togo

L'activité politique au Togo a réellement commencé à partir de 1945 après la Seconde Guerre Mondiale. Au cours de la Conférence de Brazzaville tenue du 30 janvier au 8 février 1944, plusieurs points relatifs à l'autonomisation des peuples colonisés ont été abordés. Parmi ces points il y avait le fait que les représentants des Africains devraient pouvoir

* Université de Selçuk (Turquie), Université de Lomé (Togo).

participer à certaines instances françaises notamment l'Assemblée Nationale, le Conseil de la République et le Conseil de l'Union, toutes mises en place par la France. Aussi, des Assemblées territoriales devraient être créées. Ces dernières devraient permettre aux représentants des peuples africains de discuter des questions locales (Yagla, 1992: 58-59). Ce sont donc ces discussions sur les questions locales qui marquent le début de la lutte pour la conquête du pouvoir au Togo. Les intellectuels de l'époque saisirent cette occasion pour créer des partis politiques. Le Comité de l'Unité Togolaise (CUT) créé en 1946, le Parti Togolais du Progrès (PTP) fondé en 1946, l'Union des Chefs et Populations du Nord (UCPN) créée en 1951, la Juvento fondée en 1951 et le Mouvement Populaire Togolais (MPT) qui a vu le jour en 1954. Il est important de rappeler qu'à la Conférence de Brazzaville, l'indépendance des colonies n'était pas véritablement à l'ordre du jour. Cependant, certains partis politiques togolais de l'époque ont très tôt exprimé leur désir d'obtenir l'indépendance politique auprès de la France, alors que cette dernière, en organisant la Conférence de Brazzaville envisageait initialement la réunification de ses colonies dans une sorte d'Union, probablement pour mieux les gérer et mieux exercer son autorité. C'est ainsi qu'on a eu des partis politiques dits «progressistes» (PTP, UCPN) et ceux dits nationalistes (CUT, Juvento). Si les premiers étaient pour une indépendance progressive et négociée avec la métropole, les deuxièmes étaient clairement anti-Français et se basaient sur le fait que les Togolais étaient suffisamment murs pour prendre leur destin en main.

A la base, les colons avaient créé une sorte d'association «politique» qui était réunir les populations et les éduquer à adhérer à la politique coloniale de la France. C'est ce mouvement qui a été récupéré et réformé pour devenir le CUT. Progressivement, cette association est donc devenue un mouvement politique qui était basé sur une idéologie nationaliste et était clairement anti-Français. Il prônait par exemple l'enseignement des langues vernaculaires à l'école. Bref, c'est un mouvement qui a su rassembler les populations du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, sans aucune discrimination.

Mais au moment où le CUT se transformait en un parti politique formel, il s'est curieusement détourné de l'un de ses principes fondamentaux. En effet, les responsables de ce tout nouveau parti politique mettent désormais en avant la question de la réunification du peuple *Éwé*. C'est une question qui est d'une importance capitale pour le groupe socio-ethnique *Éwé*, car ce peuple se retrouvait divisé entre les administrations allemande, française et britannique. Les leaders du CUT estimaient donc qu'il était temps pour eux de créer leur propre Etat qui devrait regrouper les populations *Éwé* du Ghana sous l'administration britannique et celles du Togo et du Bénin sous l'administration française. C'est ainsi que le leader du CUT de l'époque s'était vu confier la tâche de défendre la cause *Éwé* au sein des instances internationales. Le 5 juillet 1950, lors de la 7^e session du Conseil de Tutelle à New-York, Sylvanus Olympio exprime clairement son indifférence face au sort qui allait être réservé aux autres ethnies, pourvu que les *Éwé* aient réussi à créer leur propre Etat. Il déclara:

«Nous avons demandé l'unification des peuples, non celle des territoires. Nous avons demandé que des gens qui ont la même langue, les mêmes coutumes, la même culture et le même esprit national soient unifiés. Nous n'avons jamais demandé que les tribus du Nord soient unifiées. Il s'agit là d'une décision qu'il leur appartient de prendre» (Labante, 2010: 142).

Curieusement, S. Olympio défendait la cause *éwé*, alors que lui-même n'est pas issu de ce groupe ethnique. Certainement que l'ambition affichée de créer un Etat *éwé* n'est qu'un alibi pour parvenir à obtenir l'indépendance du Togo. Tout compte fait, il est curieux de constater que la cause d'un groupe ethnique soit mise en avant dans une lutte initialement menée par plusieurs groupes ethniques, du Nord au Sud du pays.

Cette prise de position politique du CUT a entraîné la montée en puissance des partis politiques pan-togolais, qui se sont surtout basés sur la nécessité de créer un Etat togolais multi-ethnique et multiculturel. Il s'agit par exemple du *Togoland Union Congress* et des partis politiques progressistes (UCPN, PTP). Ces événements combinés au fait que les leaders du CUT avaient pris conscience que leurs revendications étaient vaines, ont poussé ces derniers à réorienter leurs politiques et à changer d'objectif. Désormais il n'était plus question de la création d'un Etat *éwé*; il était plutôt question de créer un Etat togolais multi-ethnique et indépendant.

Même si elle a été abandonnée très tôt, il faut rappeler que la question *Éwé* a eu et continue d'avoir des conséquences importantes sur le vivre-ensemble des communautés ethniques au Togo (Abdou, 2019a: 560-567). Cette question continue de faire débat en ce sens que les divisions, les conflits et les discriminations basées sur des différences historiquement créées de toute pièce sont perceptibles et constituent une menace contre la création d'un véritable État-Nation, transcendant les différences ethniques et régionalistes au Togo. Aussi, faut-il le rappeler, entre 1951 et 1958, avec la complicité des colons, ce sont les mouvements politiques progressistes et pro-français qui dominaient la scène politique au Togo. Il a fallu les élections législatives du 27 avril 1958 pour que la vie politique togolaise prenne un autre tournant (Gayibor, 1997b: 206-209).

2. La vie socio-politique après l'indépendance du Togo

L'indépendance politique du Togo a été officiellement proclamée le 27 Avril 1960 à la suite des élections tenues deux ans plus tôt et qui ont été sanctionnées par la victoire du CUT. Sylvanus Olympio est donc élu Président de la République. Deux événements majeurs ont cependant marqué la première décennie de la République Togolaise:

- Le 13 janvier 1963, d'anciens militaires des troupes coloniales au nombre desquels l'ex-sergent-chef Eyadema, procèdent à un coup d'État qui a coûté la vie au Président Olympio. Les militaires placent, sous leur surveillance, Nicolas Grunitzky dans la Magistrature Suprême.
- Le 13 janvier 1967, le lieutenant-colonel Eyadema procède à un second coup d'État et s'empare du pouvoir.

Eyadema se maintiendra au pouvoir pendant trente-huit ans. Il a toujours bénéficié du soutien de l'armée, qui est un acteur important de la vie politique togolaise. Les élections à l'époque ont souvent été remportées à la stalinienne par Eyadema. Son pouvoir était aussi basé sur la manipulation des traits ethniques. Les populations du Nord, principalement de l'ethnie *Kabyè*, ethnie dont est issu lui-même, deviennent privilégiées au cours des recrutements dans la fonction publique. Les *Kabyè* sont également ceux qui détiennent en majorité les postes les plus importants au sein de l'armée. C'est ainsi que le 5 février 2005, après le décès du président Eyadema, l'armée confie le pouvoir à son fils, Faure Essozimna Gnassingbé.

Cette décision était pourtant en contradiction avec les dispositions constitutionnelles qui prévoient qu'en cas de vacance du pouvoir, le Président de l'Assemblée Nationale (AN) assure l'intérim jusqu'à l'organisation de nouvelles élections. Etant à l'étranger au moment du décès du président Eyadema, ce dernier fut contraint à y rester et les députés ont logiquement légitimé Faure Gnassingbé comme président à la suite d'un simple vote à mains levées. Auparavant, l'article 65 de la Constitution qui prévoyait que l'intérim devrait être assuré par le président de l'AN fut donc supprimé.

Sous la pression de la rue, des instances sous régionales et internationales notamment la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Faure Gnassingbé fut contraint de renoncer au pouvoir qui revint au premier vice-président de l'AN de l'époque, Abass Bonfoh. Des élections furent rapidement annoncées et Faure Gnassingbé fut choisi comme candidat du Rassemblement du Peuple Togolais (RPT), ex-parti unique fondé par son père.

Les modifications constitutionnelles ont plusieurs fois été opérées par le RPT afin de permettre au Général Eyadema de se maintenir au pouvoir. Par exemple, en 2002, Eyadema profite d'une large majorité parlementaire dont il disposait à l'AN pour modifier la constitution et se maintenir au pouvoir. Pourtant Eyadema s'était engagé lors du Dialogue Inter-Togolais (du 19 au 29 juillet 1999), entrepris entre tous les acteurs politiques de l'époque sous la médiation de la communauté sous régionale et internationale, à ne plus modifier la constitution pour se présenter aux élections présidentielles. Ce dialogue avait abouti à l'Accord-Cadre de Lomé (ACL), qui a clairement conclu qu'il était nécessaire que le régime en place respecte la constitution et organise des élections libres et transparentes. Cet Accord stipulait que: *«Le strict respect de la Constitution de la 4^{ème} République Togolaise et le fonctionnement régulier de l'ensemble des institutions sont les garanties indispensables au libre jeu démocratique et à l'alternance politique»*¹.

Cependant, contre vents et marées l'article 59 de la Constitution de 1992 fut modifié pour lui permettre de briguer un troisième mandat. Cet article stipulait en effet que *«le Président est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois»* et *«qu'en aucun cas nul ne peut exercer plus de deux mandats»*². L'arrivée au pouvoir de Faure Gnassingbé est également le résultat de plusieurs modifications constitutionnelles. *«Ce sont ainsi trente-quatre dispositions constitutionnelles qui ont été modifiées au bon vouloir de Gnassingbé père et qui serviront à son fils, pour faciliter sa marche forcée vers le pouvoir»*³.

Depuis le 19 Août 2017, le Togo traverse une crise politique qui est également le résultat du non-respect des accords et des dispositions institutionnelles et constitutionnelles. En effet, les violences post-électorales de 2005 ont amené les acteurs politiques à s'assoier autour d'une table et à signer l'Accord Politique Global (APG) le 20 Août 2006. Les réformes institutionnelles prévues par cet Accord devraient permettre d'aboutir à un retour à la Constitution de 1992 et par conséquent, à la limitation de mandats présidentiels à deux.

*«Les Parties prenantes au Dialogue National, engagent le Gouvernement à étudier les propositions de révision constitutionnelle, notamment: le régime politique, la nomination et les prérogatives du Premier Ministre, les conditions d'éligibilité du Président de la République, la durée et la limitation du mandat présidentiel, l'institution d'un Sénat, la réforme de la Cour Constitutionnelle»*⁴.

Le non-respect des dispositions de l'APG plus de dix ans après sa signature a conduit quatorze principaux partis politiques d'opposition regroupés au sein d'une coalition (C14) à mobiliser la population pour non seulement rejeter les résultats des élections présidentielles de 2015 mais aussi pour réclamer les fameuses réformes pouvant conduire à l'organisation d'élections libres et transparentes. Cependant, le régime en place élabore toujours des mécanismes pour se maintenir au pouvoir. L'organisation des élections législatives du 20 décembre 2018 confirme cela. Ce furent en effet des élections organisées, sans la participation de la C14 qui réclamait des réformes avant toute élection. Les négociations n'ayant pas encore abouti, le pouvoir fait un forcing pour organiser

¹ UN Peacemaker – Dialogue Intertogolais: Accord Cadre de Lomé, 2007, p. 3.

² PRT, Journal Officiel de la République Togolaise – Constitution de la IV^{ème} République, n.º 36, 19-10-1992, p. 7.

³ FIDH – Togo: retour sur la crise togolaise, l'exigence de justice demeure, Rapport, 2005.

⁴ CENI Togo – Dialogue intertogolais, Accord Politique Global, 2013.

des élections, sans réel adversaire. Comme le confirme un rapport de l'Organisation Non Gouvernementale Solidarité Action pour le Développement Durable (SADD), «*le gouvernement semble ne pas encore accepter réellement le principe de l'alternance politique en ne favorisant pas la mise en œuvre de l'ensemble des réformes indispensables à la tenue d'une élection réellement transparente et libre*»⁵. Face à cette situation, les jeunes, dont la majorité est sans emploi et sans réel espoir pour l'avenir, ont de plus en plus commencé à exprimer leur mécontentement. Par manque d'élections libres et transparentes qui pourraient garantir une alternance démocratique pacifique, les manifestations de rue apparaissent comme une alternative pour les Togolais. Cependant, ces manifestations sont-elles suffisamment pesantes face au pouvoir en place? Peuvent-elles être réellement une arme pour lutter contre la dictature militaire au pouvoir au Togo?

3. Manifestations de rue: est-ce une alternative aux «élections libres et transparentes?»

L'arrivée au pouvoir en 2005 de Faure Gnassingbé suite à des élections mises en cause par l'ensemble de l'opinion nationale et internationale a remis sur scène la nécessité d'un dialogue entre les différents acteurs politiques togolais et des accords notamment l'APG, ont été signés. Hormis l'APG, une série d'accords ont été signés entre le pouvoir et les partis d'opposition. Mais une analyse de la vie politique togolaise laisse apparaître le fait que le pouvoir en place n'a pas la volonté d'entreprendre des réformes institutionnelles et constitutionnelles. L'analyse des différents processus électoraux au Togo depuis l'avènement de la démocratie et du multipartisme laisse apparaître le fait que le pouvoir en place – le RPT, ex-parti unique – a toujours organisé les élections de façon à les gagner et se maintenir au pouvoir. Il faut croire qu'en Afrique «*on n'organise pas les élections pour les perdre*» comme le disait si aisément l'ancien Président du Congo, Pascal Lissouba (Kokoroko, 2009: 115).

Cependant, de façon formelle, plusieurs initiatives ont été entreprises par le gouvernement togolais pour promouvoir la réconciliation entre les Togolais et créer un climat de paix qui devrait assurer l'organisation d'élections libres et transparentes. Ces efforts étaient censés aboutir à des réformes non seulement de la Commission Électorale Nationale Indépendante, mais aussi des institutions impliquées directement et indirectement dans le processus électoral, notamment la Cour Constitutionnelle, le Ministère de l'Administration Territoriale, etc. Pourtant, le gouvernement en place joue au jeu de gagne-temps, un jeu qui devrait lui permettre de gagner infiniment du temps et de toujours garder le pouvoir. Sous la pression des partis politiques de l'opposition qui réclamaient les réformes, le gouvernement réuni en Conseil des Ministres le 03 janvier 2017 a tout simplement mis en place une commission chargée de réfléchir sur les réformes. Avec des membres composés en majorité de personnalités issues du pouvoir en place, ladite commission n'a véritablement pas bénéficié du crédit ni de l'opposition, ni de la société civile. C'est dans ces conditions que le Parti National Panafricain (PNP) créé en 2014 a organisé des manifestations de rue le 19 Août 2017, des manifestations qui ont ouvert la voie à une série de protestations populations occasionnant souvent des répressions violentes.

En effet, le PNP est un parti créé récemment a su mobiliser la population et canaliser ses frustrations, ses désirs et ses forces pour les qui exprimer devant l'opinion nationale et internationale. Le régime en politique, même s'il a essayé de se réformer de façon superficielle après le décès du président Eyadema, ne bénéficie véritablement plus du

⁵ CCFD – Rapport de suivi indépendant du SADD, Lomé, 2010.

soutien de la population même dans les zones rurales et au Nord du pays qui furent autrefois son fief. Il est difficile de qualifier les manifestations de rue du 19 Août d'historiques dans la mesure où plusieurs manifestations ont souvent eu lieu dans le pays surtout après les élections. Ces manifestations sont l'expression du mécontentement de la population face à l'échec de l'instauration d'un système d'alternance politique à travers des élections démocratiques. Les faits en témoignent.

Le Combat pour l'Alternance Politique en 2015 (CAP 2015) organisait déjà des manifestations de rue à l'issue des élections organisées au cours de la même année. Cette coalition de partis politiques d'opposition suppose que les résultats de ces élections étaient truqués, la victoire devant revenir à Jean-Pierre Fabre, le candidat de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), principal parti d'opposition.

Bref, même si les manifestations ayant débuté en Août 2017 peuvent être perçues comme ayant été déclenchées par le PNP, la réalité est qu'elles expriment des frustrations et le mécontentement de la population dû non seulement à un manque d'alternance politique et à une carence démocratique en général, mais aussi au manque de politiques sociales pouvant assurer aux jeunes des emplois décents et un système de santé convenable. Dans un pays où le taux de chômage était de 8,1 % en 2011 et 6,51 % en 2012 et celui du sous-emploi de 22,76 % de la population active au cours de cette dernière année et où 53,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en 2017 (PNUD Togo, 2019), il est clair que les jalons d'un soulèvement populaire sont en train d'être posés. C'est ainsi que sur toute l'étendue du territoire national, les populations ont massivement protesté dans un premier temps pour réclamer des réformes institutionnelles et constitutionnelles pouvant permettre la tenue d'élections libres et transparentes. Ensuite, la «rue» a exigé le retour à la Constitution de 1992 (C92) et le vote de la diaspora.

Ces manifestations ont connu leur paroxysme lorsque les populations, dans les différentes localités du pays ont réclamé une démission pure et simple du Président de la République. Ce qui devrait conduire à une transition politique à l'issue de laquelle des élections libres devraient être organisées. Même si ces différents événements s'étaient passés de façon rapide et non programmée, ils ont tout de même mobilisé même les localités qui autrefois étaient à la solde du pouvoir en place, exprimant ainsi des frustrations latentes. Aussi, toutes ces revendications populaires ont pour noyau central, l'organisation d'élections libres et transparentes.

Il faut noter que ces manifestations de rue ont quelque peu été récupérées par les partis politiques. Que ce soit les partis politiques d'opposition ou ceux de la mouvance présidentielle, les acteurs politiques ont compris que la rue devenait de plus en plus un outil de mobilisation important de la population afin d'exprimer une opinion. On a vu par exemple les militants du parti Unir (ex-RPT) organiser des marches de soutien au Président de la République, des marches qui rappellent les périodes de culte de la personnalité qui avaient lieu dans plusieurs pays d'Afrique, à l'époque des partis uniques. Aussi, le recours excessif aux manifestations de rue surtout par les acteurs de l'opposition a en quelque sorte affaibli le pouvoir de la rue et contribué à la démobilisation de la population.

Par exemple, pour des questions qui se discutaient autrefois à l'Assemblée Nationale ou des points sur lesquels pouvoir et opposition s'asseyaient pour discuter autour d'une table, on a l'impression que de nos jours, la seule arme dont dispose l'opposition, c'est la rue. Les récentes manifestations ayant abouti à un projet de loi sur l'organisation d'un référendum relatif au retour à la C92, le processus même de ce référendum était devenu un objet de manifestations de rue.

«Malgré la situation délétère du pays, une nouvelle CENI a été mise en place; ses membres ont prêté serment et pris fonction, en l'absence des délégués de l'opposition parlementaire qui a refusé d'y envoyer ses délégués pour ne pas cautionner, à l'en croire, la forfaiture qui est sur le point de se préparer. Ces derniers événements ont raidi l'opposition qui n'a eu d'autres moyens que de s'en remettre à la rue pour montrer son mécontentement» (Tsigbé et al., 2017: 11).

Outre les partis politiques d'opposition, plusieurs autres acteurs collectifs ont saisi l'occasion que constituent ces soulèvements populaires pour réclamer des réformes constitutionnelles et institutionnelles qui sont une condition importante pour une alternance politique paisible et réussie au Togo.

4. Principaux acteurs collectifs impliqués dans les manifestations post-électorales au Togo

Les acteurs collectifs ayant mis en place des conditions favorables à la prise de conscience de la population sur la nécessité de faire recours à la rue pour une alternance politique sont nombreux. Ces acteurs collectifs sont issus de divers groupes socio-professionnels.

4.1. Diaspora

La diaspora est un acteur important qui a fait recours à la rue pour espérer parvenir à une alternance politique au Togo. En effet, la Constitution Togolaise en son article 5 reconnaît le droit de vote à tous les Togolais des deux sexes, vivant sur le territoire national ou à l'étranger. Le Code Electoral confirme cette disposition constitutionnelle dans les Articles 40 et 41. Tous ces éléments ont constitué des preuves légales de la mobilisation de la diaspora togolaise pour réclamer son droit de vote. Des manifestations sont organisées par des Togolais un peu partout dans le monde, notamment dans les principales villes et capitales européennes. Ces manifestations sont organisées sous l'égide d'associations diasporiques comme de la diaspora Togolaise au Canada pour la Démocratie (DIASTOCADE), Renaissance Togo, la Coordination des Mouvements et Associations de la Diaspora, le Collectif pour la Vérité des Urnes, *Committee for Motivation and Action for Freedom in Togo* (CMAF-Togo), Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI), etc. On note évidemment une prolifération d'organisations diasporiques à coloration politique ou qui se définissent comme faisant partie des Organisations de la Société Civile (OSC), qui réclament des réformes et par là une alternance politique.

L'implication de la diaspora dans la sensibilisation, la mobilisation et le soutien des manifestants sur place s'explique par des causes lointaines. En effet, depuis la fin des années 1990, le pouvoir togolais et les membres de la diaspora ont souvent eu des relations plus ou moins tendues. La majorité des émigrés originaires de différentes régions du Togo sont des réfugiés politiques. De ce fait, ils sont souvent accusés par le pouvoir en place d'espionnage et d'actes de sabotage. La rupture de la coopération entre le Togo et plusieurs pays occidentaux pour cause de déficit démocratique a aussi eu un impact sur le traitement de l'Etat vis-à-vis de ses citoyens vivant à l'étranger, particulièrement ceux de retour. Des témoignages recueillis auprès d'anciens migrants rapatriés dans les années 90 confirment la nature du traitement que l'Etat togolais réservait à ces derniers. Comme en témoignent les propos de cet ancien émigré, devenu directeur d'une association d'aide aux émigrés de retour basée dans la Région Centrale.

«Dans les années 1990-2000, le migrant de retour au pays, ... entre ce migrant et Eyadema...tu ne peux pas passer. Quand tu arrives, on te prend tout. Tu as des problèmes partout. Tu ne peux pas aller à la police, au service de l'immigration pour se faire établir un passeport. On a retiré les passeports de tous les Togolais expulsés de l'étranger...» (Abdou, 2019b: 230).

L'importance de la participation de la diaspora à la vie socio-politique des pays de départ est une évidence de nos jours. Il convient de rappeler ces termes du Secrétaire Général de la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme: *«La diaspora doit occuper toute sa place dans les négociations entre l'Etat et l'opposition et la Société civile au Togo»*⁶. Cela confirme le fait que les actions de la diaspora ne doivent pas se limiter seulement aux contributions socio-économiques pour le développement du pays. Depuis les événements du 19 Août 2017, on a noté une montée en puissance des organisations diasporiques qui s'engagent pour la démocratie et l'Etat de droit au Togo. Les organisations comme le Mouvement Togo Debout, CODITOGO, Mouvement Patriotes Togolais, etc. réactualisent la problématique de la participation des Togolais vivant à l'étranger au débat politique du pays. C'est le principal point d'achoppement entre le pouvoir politique en place et la diaspora. Si les autorités togolaises sont réticentes par rapport à l'effectivité du vote de la diaspora, c'est qu'elles estiment de façon officielle que cette dernière dans sa majorité, soutient les partis politiques de l'opposition. L'activiste Anani Sossou affirmait ceci:

*«Dans tous les pays démocratiques, la diaspora vote. Mais on n'a jamais accordé ce droit de vote à la diaspora [togolaise] pour la simple raison qu'on pense à tort que cette diaspora est constituée d'opposants. Ce qui n'est pas normal. Nous sommes des citoyens à part entière. Je rappelle qu'en 2016, l'aide que la diaspora apporte au Togo a dépassé l'aide publique au développement. [...] Comment peut-on s'imaginer que des gens qui prennent une part très sensible dans le développement et l'économie du pays ne peuvent pas se prononcer sur les questions qui concernent le Togo; des questions qui les concernent directement? Cela n'est pas normal.»*⁷.

En fait, la problématique de la participation de la diaspora aux manifestations de rue et à la mobilisation de la population se résume aux revendications du droit de vote. La diaspora togolaise estime qu'étant l'un des acteurs importants du développement du pays, elle devrait avoir le droit de participer à la prise de décisions. En effet, les émigrés contribuent de façon conséquente et surtout en croissance continue au développement de plusieurs pays africains notamment le Togo. La partie la plus visible de cette contribution est relative aux transferts de fonds vers leurs familles et régions d'origine. Ces envois se sont élevés à 74 milliards de dollars US en 2000 et ont plus que doublé pour atteindre 429 milliards de dollars US en 2016 (WBG, 2017). Ces diverses contributions de la diaspora au développement des pays de départ sont aussi reconnues par plusieurs organisations internationales notamment l'Organisation Internationale pour les Migrations.

«À l'échelle mondiale, les rapatriements de fonds sont trois fois supérieurs à l'aide publique au développement. La migration peut aussi se traduire par des transferts de compétences, de connaissances et de technologies, dont les effets sont difficiles à mesurer mais qui pourraient avoir des incidences considérables sur la productivité et la croissance économique [des pays bénéficiaires]» (OIM, 2018: 4).

⁶ CODITOGO – Assises de la Diaspora Togolaise, Dakar, 2018.

⁷ Deutsch Welle – La diaspora togolaise veut plus de droits, 2017.

C'est dire que les revendications de la diaspora sont justifiées et fondées. Ces revendications sont aussi reconnues et même soutenues par les leaders des partis politiques, même ceux qui sont désormais proches du pouvoir. L'ancien chef de file de l'opposition togolaise, G. Olympio, ex-président national de l'Union des Forces de Changement (UFC), notait ceci:

«Le Togo a la chance d'avoir une diaspora dynamique, jeune, soucieuse de l'avenir de notre Nation. Nous pensons qu'il faut mettre la diaspora en confiance en continuant par poser des actes dans le sens du respect des droits de l'homme et de la démocratie. Nous devons travailler à rassurer les Togolais de la Diaspora pour que ceux qui le veulent, fassent profiter de leurs talents, de leur savoir-faire et de leurs investissements au pays. [...] La Diaspora doit avoir la possibilité de voter et il est important d'œuvrer pour ce droit de vote reconnu par notre constitution. Nous devons mettre tout en œuvre pour que dans la mesure du possible les Togolais de la diaspora puissent participer aux prochaines élections»⁸.

4.2. Eglise Catholique

Parmi les acteurs ayant été présents dans les contestations du pouvoir en place, on peut citer l'Eglise Catholique (EC). En effet, contrairement à d'autres pays africains, l'EC et les autres organisations confessionnelles au Togo sont souvent restées loin de la sphère politique. Lorsqu'elle intervient dans la vie politique, l'EC joue souvent le rôle de médiatrice entre le pouvoir en place et l'opposition politique. La Conférence Nationale souveraine tenue en juillet 1991 avait par exemple été dirigée par Monseigneur Kpodzro Fanoko Philippe. Des années après, la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) mise en place après les violences post-électorales de 2005 suite à l'arrivée au pouvoir de Faure Gnassingbé a été également présidée par Monseigneur Nicodème Barrigah-Benissan. Bref, depuis l'avènement du multipartisme au Togo, l'EC a toujours été présente dans la vie politique mais de façon impartiale et neutre. Cependant, les manifestations de rue récentes ont quelque peu changé la donne. On a l'impression que l'EC a compris désormais que pour parvenir à une paix et à une stabilité durables, il est nécessaire qu'une alternance politique s'opère. Cette alternance passe nécessairement par des réformes constitutionnelles et institutionnelles tant réclamées par les manifestants. Elle a pris position sans aucune ambiguïté à travers divers communiqués officiels comme en témoignent ces propos de Monseigneur Denis Amuzu-Dzakpah:

«La Conférence des Evêques du Togo attache une importance particulière à ces réformes sans lesquelles il est impossible de ramener la paix et la cohésion sociale dans notre pays. Elle est convaincue qu'elles sont indispensables à notre vivre ensemble et invite les protagonistes à s'inscrire dans une démarche responsable, sincère et constructive»⁹.

Tout récemment, lorsque la population et les leaders des partis politiques étaient descendus dans la rue pour réclamer le report des élections législatives prévues le 20 décembre 2018, Monseigneur Kpodzro Fanoko Philippe a plusieurs fois monté au créneau pour appeler le gouvernement à reporter ces élections, craignant un bain de sang qui pourrait avoir lieu lors des manifestations post-électorales. Bref, l'EC a pendant ces dernières années – notamment depuis 2017 – intervenu dans la vie socio-politique au Togo en soutenant d'une part les manifestants, affirmant qu'ils défendent une cause juste et d'autre part, en appelant au gouvernement d'écouter son peuple et d'opérer les réformes.

⁸ Afrikamag – Togo: «La diaspora africaine doit participer au vote», 2016.

⁹ Togo Online – Un court discours des Evêques du Togo à l'endroit de Faure Gnassingbé et de l'armée, 2017.

4.3. Organisations de la Société Civile (OSC)

Un autre type d'acteur engagé dans les protestations de rue est la société civile. Regroupant plusieurs OSC, le Front citoyen «Togo Debout», dirigé par un Professeur d'université, David Dosseh, ancien syndicaliste et un avocat Me Raphaël Kpandé Adzaré, a également rejoint le soulèvement populaire pour réclamer le retour effectif à la C92. Ce Front Citoyen a été créé le 22 septembre 2018. Depuis lors, il a pu mobiliser et rallier à sa cause plusieurs organisations diasporiques qui se sont fait appuyer par d'autres OSC partout ailleurs en Afrique.

La société civile a été fortement impliquée dans la vie socio-politique du Togo au cours de la Conférence Nationale Souveraine. Cependant, celle-ci s'est quasi-complètement éloignée de la politique suite aux divers événements ayant suivi la Conférence Nationale jusqu'au début des années 2000 avec l'arrestation et/ou l'assassinat de plusieurs leaders des organisations de défense des Droits de l'Homme et des leaders politiques.

Pourtant, depuis le décès du président Eyadema, à la faveur d'une relative ouverture démocratique qui a suivi l'arrivée de son fils au pouvoir, l'on a assisté à un retour – quoique hésitant – de la société civile dans la gestion des affaires de l'Etat. Les OSC ne se contentent plus du domaine humanitaire, mais essaient d'intervenir pour informer, éduquer ou même mobiliser la population par rapport aux questions de démocratie, de bonne gouvernance et d'alternance politique. Étant longtemps considérées comme le «maillon manquant» dans la lutte pour la démocratisation de l'Afrique, les OSC ont participé activement aux manifestations visant à instaurer une alternance démocratique au Togo.

Elles s'inspirent pour la plupart des mouvements de la société civile qui ont contribué à l'instauration de la démocratie et de l'Etat de droit dans d'autres pays africains. C'est ainsi que dans une déclaration liminaire rendue publique le 18 septembre 2017, les organisations signataires déclarent:

«Les OSC voudraient, par cette occasion, témoigner d'abord leur sincère reconnaissance aux Mouvements Citoyens Africains (Lucha et Filimbi de la RDC, Balai Citoyen du Burkina Faso, Jeune et Fort du Cameroun, Y en a marre du Sénégal, Sindumudja du Burundi, Wake Up Madagascar, Lyina du Tchad) pour leur admiration, leur solidarité et leur encouragement à l'endroit du peuple togolais dans sa lutte pour les réformes». Cette déclaration témoignant ainsi de l'appui des autres acteurs de la société civile africaine aux OSC Togolaises. Dans cette déclaration, les OSC ont clairement précisé leur position par rapport aux réformes institutionnelles et constitutionnelles qui constituent la base des manifestations dans tout le pays. «Les informations et les échanges recueillis lors de la récente tournée de la Commission de Réflexion sur les Réformes Politiques, ainsi que les revendications portées par les populations lors des manifestations des 19 et 20 août, 06 et 07 septembre 2017 sont très éloquentes et claires: il s'agit, pour ce qui concerne les réformes constitutionnelles, de retourner à la Constitution originelle du 14 octobre 1992, adoptée par référendum à plus de 97 % des Togolais. Les OSC [...] estiment pour leur part, que seule cette Constitution ne vise personne. Elle est donc neutre et revêt les caractères cardinaux d'une loi en ce qu'elle est générale, impersonnelle et obligatoire. [...] Les OSC ont clairement soutenu la position exprimée par le peuple qui consiste à retourner à la version originelle de la Constitution du 14 Octobre 1992»¹⁰.

4.4. Syndicats des employés de l'Etat

Officiellement, les organisations syndicales ne sont pas engagées dans les manifestations réclamant les réformes institutionnelles et constitutionnelles au Togo ni même dans la remise en cause du pouvoir en place. Cependant, les manifestations syndicales ont été

¹⁰ Le Rameau de Jesse – Conférence de Presse des Organisations de la Société Civile Togolaise, 2017.

intensifiées, pour d'une part, contraindre un gouvernement qui cherche les moindres voix et moyens pour avoir une légitimité auprès de la population à améliorer les conditions de vie des travailleurs. D'autre part, les organisations syndicales essaient probablement d'afficher l'incapacité du gouvernement à résoudre les problèmes sociaux notamment à gérer ses employés. Ainsi, que ce soit dans le domaine de la santé avec le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT), de l'éducation avec la Coordination des Syndicats de l'Éducation du Togo (CSET) ou de l'enseignement supérieur avec le Syndicat de l'Enseignement Supérieur au Togo, les principales formations syndicales de la fonction publique s'étaient engagées dans les manifestations contre le pouvoir en place.

Cet engagement des syndicats dans la remise en cause à peine masquée du pouvoir en place ne date pas d'aujourd'hui. En effet, même après la Conférence Nationale souveraine de juillet 1991, le Togo était toujours dans la tourmente. Le gouvernement de transition dirigé par Joseph Kokou Koffigoh n'ayant été que d'une courte durée, les forces vives de la Nation, que sont notamment le Haut Conseil de la République dominé par les «forces du changement» réclamaient haut et fort le départ du Président Eyadema du pouvoir. C'est dans ces conditions que les organisations syndicales en accord avec les partis politiques ont décidé de faire pression sur le régime en place à travers les manifestations de rue. Meetings, marches de protestation, la fameuse grève générale illimitée lancée le 16 novembre 1992 par la Confédération des syndicats indépendants et le COD2 (Collectif de l'opposition démocratique) sont autant d'évènements qui témoignent de l'engagement historique des organisations syndicales dans la lutte pour une alternance politique au Togo. Cette grève générale illimitée qui a duré neuf mois, associée à la rupture de la coopération par la communauté internationale notamment l'Union Européenne, ont constitué les principaux éléments qui ont fait pression sur la dictature du Général Eyadema pour l'instauration d'un système et d'un processus électoral plus ou moins démocratique, sans véritable succès.

4.5. Organisations estudiantines

La mobilisation des étudiants lors des manifestations contre le pouvoir actuel ne s'est pas faite de façon formelle avec notamment les organisations estudiantines. Ces dernières étant créées pour défendre les droits des étudiants, elles sont donc souvent de plus en plus restées à l'écart de la vie politique. Pourtant, la Conférence Nationale souveraine tenue en 1991 a vu une participation active des étudiants, qui étant considérés comme les futurs dirigeants du pays, estimaient qu'ils ont le droit de participer à la gestion des affaires politiques. Le début des années 1990 fut très mouvementé au Togo. Jusqu'à la fin des années 1990, le Togo a parcouru tout un processus long qui est allé de l'effort d'instauration de la démocratie jusqu'à la restauration d'une dictature militaire. Et les étudiants n'ont jamais été tant écartés de ce processus qu'ils le sont aujourd'hui. Cela s'explique par les efforts de cooptation des leaders estudiantins par le régime en place qui, de gré ou de force, les amènent à s'aligner sur sa politique. Cependant, les mobilisations récentes ont rallumé les flammes de la lutte estudiantine des années 1990.

Le mouvement «*En Aucun Cas*» dont le nom est inspiré de la fameuse phrase dans la Constitution Togolaise de 1992 qui stipule qu'*«en aucun cas, nul ne peut faire plus de deux mandats»* est un mouvement créé par des étudiants et qui a contribué à la mobilisation de la population dans les soulèvements contestataires. Son premier porte-parole, Foly Satchivi, fut incarcéré, jugé et condamné pour trouble à l'ordre public. Il sera libéré quelques mois plus tard, bénéficiant d'une grâce présidentielle. Plusieurs manifestations

des organisations estudiantines notamment le Mouvement pour l'Emancipation de l'Etudiant Togolais (MEET) ont eu lieu à Lomé et rarement à Kara (principale ville du Nord du pays) depuis le début des manifestations générales au Togo.

L'intensification de ces manifestations estudiantines est-elle exprès ou s'agit-il d'une simple coïncidence? Les organisations estudiantines sont-elles manipulées par les partis d'opposition pour faire davantage pression sur le pouvoir en place?

Ce qui est certain, c'est que les manifestations estudiantines, dans un climat socio-politique assez instable ont fortement contribué à étaler à la face de l'opinion internationale les lacunes du pouvoir en place et à intensifier sa contestation.

En définitive, les soulèvements populaires déclenchés depuis le 19 Août 2017 ne sont pas spontanés. Ils sont

«la résultante de l'échec d'un processus de démocratisation enclenché depuis les années 1990. Les décisions issues de la Conférence Nationale ont été difficiles à appliquer sur le terrain. Le président Gnassingbé Eyadéma est resté au pouvoir jusqu'à sa disparition le 5 février 2005. Les troubles ayant marqué l'élection de Faure Gnassingbé ont conduit à l'APG dont l'une des principales propositions demeure les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Mais pendant un peu plus de dix ans, l'opposition et le pouvoir n'ont pu s'entendre ni sur le cadre, ni sur le contenu et l'esprit des réformes à opérer» (Tsigbé et al., 2017: 18).

Par ailleurs, le fait que le Togo soit le seul pays en Afrique de l'Ouest à ne pas avoir connu une véritable alternance politique depuis un demi-siècle constitue un terreau sur lequel se développent les soulèvements populaires. La fatigue et le mécontentement dus à la pauvreté et au chômage des jeunes se font ressentir à tous les niveaux de la société togolaise. C'est ainsi que tous les ingrédients ont donc été réunis pour déclencher la crise socio-politique actuelle qui, en fait n'a pas débuté le 19 Août. Cependant, la question qui se pose est celle de savoir à quels résultats ces soulèvements populaires ont-ils abouti? Quel est l'impact réel de ces manifestations sur la vie socio-politique du pays?

Depuis Août 2017, le Togo est dans une crise socio-politique. Les manifestations ont secoué et continuent de secouer le régime en place, paralysant la vie socio-économique du pays. Mais cela n'a pas arrêté le gouvernement dans ses manœuvres et ses stratégies pour se maintenir au pouvoir. C'est en ce sens que les élections législatives du 20 Décembre 2018 ont été organisées sans la participation des partis politiques d'opposition réunis au sein de la C14. Ces élections ont eu lieu sans des réformes ni du code électoral, ni de la CENI.

Quelques mois après ces élections législatives, la C14 a visiblement commencé par se désintégrer avec notamment le départ de certains partis politiques de la coalition. Du côté du pouvoir, l'inertie de la communauté internationale face aux multiples appels du peuple à la non tenue des élections sans réformes est considérée comme une approbation. Bref, le pouvoir en place se sent davantage renforcé, le pire étant derrière. Mais les causes et les ingrédients de ces soulèvements populaires demeurent. La population n'a plus confiance ni au système en place, ni aux élections comme une voie démocratique pour parvenir à une alternance politique. Depuis l'avènement du multipartisme au Togo, les contestations post-électorales sont légions mais ont toujours du mal à contribuer à l'avancement du processus de démocratisation du pays, même si de négligeables concessions s'obtiennent parfois du pouvoir en place. Toutefois, la rue reste une épée de Damoclès sur la tête du régime en place. Ce rôle est davantage renforcé avec la possibilité de plus en plus croissante, d'accès à l'information, à l'interconnexion entre différents pays et régions du monde à travers les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, et surtout, grâce aux conditions de plus en plus vulnérables dans lesquelles vivent les Togolais qui n'ont d'autres choix que de se révolter.

L'analyse de l'histoire politico-électorale du Togo laisse apparaître le fait que ce pays vient de loin. Premier pays à avoir connu un coup d'Etat militaire en Afrique Noire au lendemain de son indépendance, le Togo est tombé dans les mains d'une junte militaire qui tout comme la jeune génération de la classe politique de l'époque, avait très peu d'expérience sur la gestion des affaires du pays. Des années 1990 au début des années 2000, tout comme d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, le Togo a été un champ d'expérimentation de la démocratisation du continent. La chute du mur de Berlin, le discours de la Baule et la Conférence nationale souveraine sont autant d'événements qui ont suscité de l'espoir chez les Togolais, l'espoir de vivre une alternance politique leur permettant de choisir librement des dirigeants capables de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de développement inclusives. Mais cet espoir a été de courte durée, car les différents acteurs politiques n'ont jusqu'alors pas pu écarter l'armée de la vie politique. Jusqu'à aujourd'hui, l'armée est un acteur majeur, voire, même, central de la vie politique togolaise.

Conclusion

L'introduction du multipartisme et par conséquent des élections multipartites ont été une avancée considérable dans le processus de démocratisation de l'Afrique. Dans les cas où les élections se déroulent avec plus ou moins de transparence, le multipartisme et l'alternance politique sont un exercice réussi. Au contraire – comme c'est le cas du Togo – la population a subi les dérives des régimes autoritaires jusqu'à la disparition physique des présidents qui incarnaient ces dictatures des années 1980. Les successions monarchiques (au Gabon, en RDC, au Togo) ont cependant fait naître au sein des acteurs sociaux et de la population de nouvelles stratégies de lutte pour l'alternance politique. Dans le cas du Togo, ce sont semble-t-il les contestations post-électorales.

Il faut relever le fait que ces contestations post-électorales et les soulèvements populaires auxquels elles aboutissent ne sont pas une génération spontanée d'événements socio-politiques. Au contraire, elles tirent leurs racines des situations d'injustice sociale, de manque de services sociaux de base et d'inégalité d'accès aux emplois vécues par les populations. Aussi sont-elles la conséquence directe de l'échec du processus de démocratisation de l'Afrique devant permettre une alternance politique régulière, ce qui est supposé corriger ou du moins tenter de résoudre les problèmes sociaux ci-dessus évoqués. Dans un cas comme dans l'autre, la principale remarque est que les élections ne sont pas seulement un événement politique. Elles sont aussi un exercice de proposition aux populations des modèles de sociétés pouvant leur garantir des conditions de vie décentes à travers l'accès aux services sociaux de base, à un emploi décent, etc.

Le Printemps Arabe, les manifestations au Burkina Faso, au Sénégal, etc. qui ont abouti au renversement des dirigeants en place ou qui ont permis d'éviter des modifications constitutionnelles mettent en évidence la force et l'impact que peuvent avoir les manifestations populaires.

Références bibliographiques

Abdou, Abdou-Wahabi (2019a), *Bati Afrika'da Modernleşme Sürecinin Gösterileri Ve Perspektifleri: Togo'nun Örneği (Manifestations And Perspectives Of The Modernization Process In West African Countries: The Example Of Togo)*, *Sosyal Bilimler Dergisi/The Journal of Social Sciences*, N.º 34, pp. 556-571. [En ligne]. [Consult. 12.sep.2019]. Disponible en: http://www.sobider.com/Makaleler/920741640_4728%20Abdou%20WAHAB%C4%B0%20ABDOU.pdf.

- _____ (2019b), *Diaspora et Développement local en Afrique de l'Ouest: étude de cas de la Région Centrale du Togo*, Thèse de Doctorat Unique en Sociologie de développement, Université de Lomé, (thèse en cours).
- Afrikmag (2016), *Togo: La diaspora africaine doit participer au vote* [En ligne]. [Consult. 02mar.2019]. Disponible en: <https://www.afrikmag.com/togo-diaspora-africaine-participer-vote-declaration-de-dr-gilchrist-olympio/>.
- Coalition de la Diaspora Togolaise pour l'alternance et le développement (CODITOGO) (2018), *Le vote de la diaspora: enjeux et opportunités. Assises de la Diaspora Togolaise*. [En ligne]. [Consult. 12mai.2019]. Disponible en: <http://www.coditogo.org/index.php/2018/03/03/le-vote-de-la-diaspora-enjeux-et-opportunités-raddho/>.
- Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCCFD) – Terre Solidaire (2010), *Togo, regard citoyen du scrutin présidentiel du 04 mars 2010: Rapport de suivi indépendant de Solidarité et Action pour le Développement Durable (SADD)*. [En ligne]. [Consult. 03.juil.2019]. Disponible en: <https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/couleursadd.pdf>.
- Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) (2013), *Dialogue Inter-Togolais, ACCORD POLITIQUE GLOBAL*, [En ligne]. [Consult. 25.oct.2019]. Disponible en: http://www.ceni-tg.org/wp-content/uploads/2013/05/accord_politique_global_200806.pdf.
- Deutsch Welle (2017), *La diaspora togolaise veut plus de droits* [En ligne]. [Consult. 20.jan.2019]. Disponible en: <https://www.dw.com/fr/la-diaspora-togolaise-veut-plus-de-droits/a-40318453>.
- United Nations Peacemaker (2007), *Dialogue Inter-Togolais: Accord-Cadre de Lomé (ACL)* [En ligne]. [Consult. 24.oct.2019]. Disponible en: https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/TG_990729_Dialogue%20Inter-togolais%2C%20Accord%20Cadre%20de%20Lom%C3%A9.pdf.
- Fédération Internationale des Droits de l'Homme (2005), *Togo: retour sur la crise togolaise, l'exigence de justice demeure*, Rapport. FIDH, Lomé.
- Gayibor Nicoué (ed.) (1997b), *Le Togo sous domination coloniale 1884-1960*, Lomé: Presses de l'UB.
- Kokoroko, Dodzi (2009), *Les élections disputées: réussites et échecs, Pouvoirs* n.º 129, pp. 115-125.
- Labante, N. (2010), Diversité ethnique et construction nationale: l'exemple du Togo à la veille de l'indépendance, in, N. A Goeh-Akue & N. L. Gayibor, eds, *Histoires nationales et/ou identités ethniques: Un dilemme pour les historiens africains?*, Paris-Lomé: Presses de l'UL/l'Harmattan.
- Le Rameau de Jesse (2017), *Conférence de Presse des Organisations de la Société Civile Togolaise* [En ligne]. [Consult. 25.oct.2019]. Disponible en: <http://lerameau.org/?p=1287>.
- Macé, Alain (2004), *Politique et démocratie au Togo, Cahiers d'études africaines* n.º 176 [En ligne]. [Consult. 16.avr.2019]. Disponible en: <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/4846>.
- Organisation Internationale pour les Migrations (2018), *Etat de la migration dans le monde 2018*, Genève: OIM.
- Présidence de la République Togolaise (1992), *Constitution de la IV^{ème} République*, Journal Officiel de République Togolaise, Numéro Spécial, 37^{ème} Année, N.º 36.
- Programme des Nations-Unies pour le Développement Togo (PNUD Togo), 2019. *Croissance inclusive et Accès aux services de base*. [En ligne]. [Consult. 18.oct.2019]. Disponible en: <https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/sustainable-development/in-depth.html>.
- Togo Online.net (2017), *Un court discours des évêques du Togo à l'endroit de Faure Gnassingbé et l'armée* [En ligne]. [Consult. 13.oct.2019]. Disponible en: <https://togo-online.net/opinions/court-discours-veques-togo-a-lendroit-de-faure-gnassingbe-larmee/>.
- Tsigbe Komi, Kpayé, B. N. (2017), *Comprendre les événements socio-politiques au Togo, Démocratie Participative* N.º 7, Rosa Luxembourg Stiftung Afrique de l'Ouest, Dakar.
- World Bank Group (2017), *Migration And Remittances, Recent Developments and Outlook. Special Topic: Return Migration, KNOMAD*, Washington: WBG.
- Yagla, Ogma Wen'Saa (1992), *Les indigènes du Togo à l'assaut du pouvoir colonial 1920-1958*, Lomé: NEA.